

**Décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, aux Annexes I, II, III, IV, au Protocole et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 22 avril 1996**

**D. 22-12-1997      M.B. 15-08-1998**

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** - L'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, les Annexes I, II, III, IV, le Protocole, et l'Acte final, faits à Luxembourg le 22 avril 1996, sortiront leur plein et entier effet, ce qui concerne la Communauté française.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 22 décembre 1997.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française chargée  
de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la  
Promotion de la Santé,  
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du sport et  
des Relations internationales,  
W. ANCION

Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,  
Ch. PICQUE

Le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,  
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

**Documents du Conseil**

Session 1996-1997	Rapport n° 171 - 1.
Session 1997-1998	Rapport n° 171 - 2.

**Compte rendu intégral**

Session 1997-1998	Discussion et adoption. Séance du 15 décembre 1998
-------------------	--